



## Comité départemental

# GUIDE DE L'OFFICIEL C EN COMPÉTITION

*A chaque nouvelle saison il est une nécessité pour les clubs de recruter de nouveaux officiels C pour assurer le chronométrage des compétitions. Ces volontaires en général parents de nageurs sont le plus souvent ignorant des choses de la natation et doivent cependant avoir un minimum de connaissances pour assurer pleinement la charge de chronométreur, or à part le règlement de la natation sportive, texte « juridique » peu accessible pour des débutants, il n'existe aucun document pour accompagner ces volontaires lors de leurs premiers chronométrages.*

*Ce document composé de 2 chapitres : base du chronométrage et l'officiel C en compétition, vient remplir ce vide et donnera nous l'espérons les bases de ce qu'il faut savoir pour bien officier en qualité d'officiel C*

*Le comité de rédaction:*

*Commission des officiels de haute Savoie,  
Alain Gagnaire, Jean-Pierre Basset*

## **CHAPITRE II**

### ***l'Officiel C au Chronométrage***

- *Avertissement*
- *L'arrivée sur le site*
- *Le briefing*
- *L'essai des chronos*
- *La mise en place*
- *La chronologie d'une course pour un chronométreur*
- *Les règles d'or de l'officiel B et C*
- *Sur la formation des officiels FFN*

# **l'Officiel Chronométrateur en compétition**

## **Avertissement:**

- Lorsqu'un officiel B ou C, participe à une compétition, il peut prendre en charge avec d'autres responsables l'équipe de nageurs de son club mais il ne doit pas oublier que sa fonction d'officiel doit être opérée avec un esprit d'indépendance et d'impartialité. Lorsqu'un officiel chronomètre ou juge il doit le faire avec le souci de ne pas prendre en compte de l'appartenance de club du nageur qu'il contrôle.
- Un officiel B ou C doit pouvoir présenter sa licence auprès des organisateurs, particulièrement lorsque la compétition a lieu hors du département. Cela signifie que tout officiel doit être licencié pour pouvoir exercer sa fonction
- Il est souhaitable que chaque Officiel dispose de son propre Chronomètre pour opérer
- **N.B.:** Ce document décrit les conditions correspondants aux compétitions locales départementales voir régionales.

## **L'arrivée sur le site:**

- Dès son arrivée sur le lieu de la compétition, l'officiel B ou C doit aller se présenter au secrétariat de la compétition pour s'inscrire en tant que chronométrateur et préciser la disponibilité par rapport aux réunions de la compétition (une réunion est une séquence d'épreuve suivie d'une période de récupération ou de restauration: une compétition sur une journée est en général déployée sur 2 réunions).
- Dans le cas de l'officiel C une fonction de chronométrateur lui est assignée, dans le cas de l'officiel B la fonction assignée est le plus souvent celle de chronométrateur mais peut être aussi bien celle de juge au virage, juge d'arrivée.
- Une fois l'inscription faite, l'officiel doit rester attentif aux annonces du secrétariat de la course pour répondre aux convocations pour les différentes phases de la compétition: briefing, essais chrono, début des compétitions, ...

## **Le briefing:**

L'officiel C ou B en tant que chronométrateur sera invité à un briefing qui selon l'importance de la compétition sera donné soit par le juge arbitre, soit par le chronométrateur en chef. Dans ce briefing il est en général précisé l'esprit de l'organisation, l'exigence de l'arbitrage. Le plus souvent ce briefing est placé en même temps que les essais chrono.

## **Les essais chrono:**

Ils ont lieu peu avant le début des courses, le but en est de valider le bon fonctionnement des chronomètres. Cette opération est une tradition issue de l'époque où les chronomètres mécaniques présentaient souvent un défaut d'allure; elle est cependant maintenue pour tester la réactivité des chronomètres.

Ces essais se déroulent sur une période de 10 mn, c'est le starter qui invite les chronométrateurs à faire une simulation de chronométrage de course qui consiste en:

- Appel nominatif des chronométrateurs
- Déclenchement au coup de sifflet après l'ordre « A vos marques »
- Appel nominatif des chronométrateurs
- Arrêt de la mesure sur un coup de sifflet intempestif donné après avoir demandé aux des chronométrateurs de se tenir prêts à stopper leur chrono.
- Établissement de la liste des mesures réalisées par chacun des chronométrateurs

Cette liste est ordonnée par rapport à la valeur moyenne de la mesure; elle est ensuite utilisée par le juge arbitre pour affecter les lignes d'eau aux chronométrateurs.

A l'issue de cette phase chaque chronométrateur est informé de la ligne d'eau où il travaillera. Pour chaque ligne d'eau un officiel est responsable d'établir le résultat final (calcul, enregistrement sur la fiche du nageur). C'est à l'officiel B, si il y en a un, à qui incombera cette responsabilité.

## **.La mise en place:**

A l'annonce du secrétariat les chronométrateurs regagnent leurs lignes d'eau ainsi que tous les officiels mobilisés pour le contrôle de la course: juge arbitre, starter, juge de nage, juge au virage, juge d'arrivée.

## **La chronologie d'une course pour un officiel chronométrateur:**

Une course est une séquence de périodes que le chronométrateur doit connaître et suivre afin d'opérer sans faute. Les acteurs en sont: outre les nageurs, le juge arbitre et le starter; les autres juges et chronométrateurs doivent intervenir selon leur fonction au cours des différentes périodes qui consiste en:

- 1 **1er Signal sonore:** plusieurs coups de sifflet bref du juge arbitre : ils annoncent le début de la séquence qui contrôle une course. Tous les officiels doivent être attentifs pour la suite, les nageurs en course doivent se présenter à coté du plot de départ, ***les chronométrateurs doivent remettre à zéro leurs chronomètre si cela n'a pas déjà été ordonné par le juge arbitre***
- 2 **2ème Signal sonore:** coup de sifflet long du juge arbitre: il invite les nageurs à monter sur leur plot *dans le cas d'un départ en dos les nageurs doivent alors sauter dans l'eau et un coup de sifflet long supplémentaire leur demande de se tenir à la barre de départ*
- 3 **Signal gestuel:** le juge arbitre tend le bras en direction du starter placé sur le bord opposé de la piscine pour lui donner le contrôle du départ  
***A ce moment les chronométrateurs doivent se concentrer pour le départ imminent***
- 4 **Signal vocal** du starter par l'annonce « à vos marques »
- 5 **3ème signal sonore:** ***coup de sifflet court et strident ou de klaxon par le starter qui donne le signal du départ*** pour les nageurs et pour les chronométrateurs. Ce signal sera donné selon l'appréciation du starter aussitôt que les nageurs seront immobiles sur leur plot .
- 6 Déroulement de la course: ***les chronométrateurs doivent assurer l'enregistrement des temps de passage***
- 7 **Arrivée du nageur:** le chronométrateur doit se placer au dessus du mur d'arrivée pour bien voir le toucher du nageur et arrêter alors son chronomètre (attention aux plaques) . Le chronométrateur présente le résultat pour établir avec les autres mesures le résultat final. Si il n'y a pas eu arrivée simultanée de nageurs, ce qui requiert que l'ordre d'arrivée soit établie d'après les juges à l'arrivée, alors le résultat final établi par les chronométrateurs de la ligne peut être communiqué au nageur. Il est demandé au nageur de quitter le bassin.

## Règles d'or de l'officiel B et C

Ces règles sont une reformulation d'une version ancienne éditée par le comité régional FFN Dauphiné-Savoie,:

- I. Toujours vérifier l'identité du nageur, contrôler le numéro de série et le numéro de ligne d'eau avant chaque épreuve. Dans le cas des relais vérifier aussi l'ordre des nageurs avec les indications de la fiche.
- II. Au moment du départ toujours être placé en retrait du nageur.
- III. Bien être attentif lorsque le juge arbitres s'exprime afin de bien exécuter ses instructions au cours de la compétition.
- IV. Toujours observer le respect pour le nageur et les membres du jury
- V. Dans le rôle de juge au virage, signaler par un geste discret en direction du Juge Arbitre que le virage est correct. En cas de faute observée, dans le cas où il n'y a pas de doute, aviser immédiatement le juge arbitre ou le juge de nage le plus proche par une description ferme et précise de la faute. En cas de doute le nageur doit toujours en être le bénéficiaire.
- VI. Rester toujours neutre, ne jamais participer à l'encouragement des nageurs.
- VII. Rester toujours à son poste et ne jamais le quitter sans en informer le juge arbitre.
- VIII. Avoir une tenue vestimentaire d'officiel sobre (Tshirt, chemisette et pantalon court ou long)

## Sur la formation des officiels FFN:

La connaissance de la réglementation est une nécessité pour tous les officiels et ceux qui voudrons continuer à officier, voire passer officiel B ou A, devons impérativement étudier les textes officiels de la FINA; de plus ils devront suivre une formation dispensée par le comité départemental préalable pour passer les degrés de formation. Pour de plus ample renseignement vous trouverez tous les renseignements utiles en consultant:

- **Le site du comité régional**

<http://abcnatation.com/natation/dauphine-savoie>

Où sous l'onglet «Officiels», vous trouvez tous les textes des règlements en vigueur: ainsi que le reflet de la natation régionale et départementale

- **Le site de la FFN**

<http://www.ffnatation.fr>

où vous trouverez toute l'information fédérale ainsi que les comptes rendus de la vie de la natation française ainsi qu'une version indispensable de la réglementation annotée par Denis Cadon.